



## Request for Standing Offer Amendment

Amendment number: 001

RFSO number: 1000153704

January 29, 2014

The purpose of this Amendment is to distribute questions and answers received and to amend the Request for Standing Offer as follows:

### Amendment 001

- Q1. In reference to section 2.1 Mandatory Requirements (page 3 of 12), are the laboratory testing facilities required to be within the city limits of the cities identified in table M1?
- A1. It is not required to be in city limits but the proximity will be a factor. The mandatory requirement will be amended to reflect the proximity.
- Q2. In reference to 3.2 Price Evaluation, please confirm that the first of the 2 tables in this section is requesting a total cost per sample for the 3 tests listed (E. Coli, Total Coliform and Heterotrophic Plate Count) as well as the supply costs per sample and any other related costs?
- A2. The total cost should refer to the final price per unit including all supply costs and other costs and fees.
- Q3. In reference to the Statement of Work, section 1A Microbiological analysis of Drinking Water please clarify:
- who is responsible for the selection/collection of samples and preparation for transport of samples at the sample source site(s)?
  - who is responsible for shipping / picking up or arranging prepaid waybill for courier shipment of the samples at the sample source site(s)?
- A3. HC / PHAC will be responsible for conducting sampling and arranging shipping/pick-up
- Q4. In reference to the Statement of Work, section 1A, item E and immediate contact with any adverse results by phone\ E-mail\ Fax please confirm which form of communication is preferred and will be considered as reference to establish turn-around time for the reporting of the result.
- A4. Communication of adverse results should be done by phone and if unable to reach contact then by email and fax.

**Section 2.1 Mandatory Criteria of the Request for Standing Offer** is amended as follows:

**INSERT:** The bidder must be within 50 kilometres of the identified city.

**All other terms and conditions remain unchanged**

## **Modification à la Demande d'offre à commandes**

Numéro de la modification : 001

Numéro de la DP : 1000153704

January 29, 2014

La présente modification vise à diffuser les questions et les réponses reçues et à réviser comme suit la Demande d'offre à commandes:

### **Modification numéro 001**

- Q1. En référence au point 2.1 – Exigences obligatoires (page 3 à 12), les installations d'analyse en laboratoire doivent-elles être à l'intérieur des limites des villes figurant dans le tableau M1?
- R1. Il n'est pas obligatoire de se trouver à l'intérieur des limites de la ville, mais la proximité constituera un facteur. L'exigence obligatoire sera modifiée pour tenir compte de la proximité.
- Q2. En référence à 3.2 – Évaluation du prix, veuillez confirmer que le premier des 2 tableaux du point exige un coût total par échantillon pour les 3 tests répertoriés (E. Coli, coliformes totaux et numération sur plaque des bactéries hétérotrophes) ainsi que les coûts de l'approvisionnement par échantillon et tout autre coût connexe.
- R2. Le coût total devrait faire référence au prix final par unité, y compris tous les coûts de l'approvisionnement et les autres coûts et frais.
- Q3. En référence à l'énoncé de travail, point 1A, Analyse microbiologique de l'eau potable, veuillez clarifier ce qui suit.
- Qui est responsable de la sélection ou de la collecte des échantillons et de la préparation du transport des échantillons au(x) site(s) source(s) de l'échantillon?
  - Qui est responsable de l'envoi ou de la récupération ou de la préparation du bordereau d'expédition prépayé pour la livraison par messenger des échantillons au(x) site(s) source(s)?
- R3. Santé Canada ou l'Agence de la santé publique du Canada sera responsable de l'échantillonnage et de la préparation de l'envoi ou de la récupération?
- Q4. En référence à l'Énoncé de travail, point 1A, élément E, et au contact immédiat avec tout résultat préjudiciable par téléphone, courriel ou télécopieur, veuillez confirmer la forme de communication préférée et qui sera considérée comme étant la référence pour établir un temps pour la reddition de compte du résultat.
- R4. La communication de résultats préjudiciables devrait être faite par téléphone et, s'il est impossible de joindre la personne, par courriel et télécopieur.

**La section 2.1 – Critères obligatoires de la demande d'offre à commandes** est modifiée comme suit :

**AJOUT :** Le soumissionnaire doit se trouver dans un rayon de 50 kilomètres de la ville mentionnée.

**Les autres conditions demeurent inchangées.**